

INSCRIPTION JUDO CLUB CREDIN - SAISON 2023-2024



LE JUDO C'EST QUOI ?

Le judo est un art martial, un sport de combat et un principe de vie d'origine japonaise, fondé par Jigoro Kano en 1882. Il se compose pour l'essentiel de techniques de projection, de contrôle au sol, d'étranglements et de clefs.

Le Judo peut se pratiquer dès 4 ans. Il s'agit alors de l'activité éveil-judo, développée ces dernières années par la Fédération.

Le lieu où l'on pratique le judo s'appelle le "dojo". Les pratiquants appelés "judokas" portent une tenue en coton renforcée appelée "Judo-Gi" ou « Kimono ».

Les ceintures symbolisent la progression de l'élève et sont délivrées par les entraîneurs jusqu'à la ceinture marron. Elles permettent d'évaluer le niveau technique, le degré d'ancienneté et les qualités morales (respect du code moral). Les ceintures de couleur correspondent à des grades nommés kyu.

Grade	9 ^e kyu	8 ^e kyu	7 ^e kyu	6 ^e kyu	5 ^e kyu	4 ^e kyu	3 ^e kyu	2 ^e kyu	1 ^{er} kyu
Nom	九段 Ku-kyū	八段 Hachi-kyū	七段 Shichi-kyū	六段 Roku-kyū	五段 Go-kyū	四段 Shi-kyū	三段 San-kyū	二段 Ni-kyū	一段 Ichi-kyū
Couleur	blanche	blanche-jaune	jaune	jaune-orange	orange	orange-verte	verte	bleue	marron
Représentation									
Age minimum	4 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans

A partir de la ceinture noire, les grades sont attribués par la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA).

Le judo est un sport ludique et éducatif, il est le principe de la meilleure utilisation du corps et de l'esprit :

- Il améliore le sens de l'équilibre,
- Il développe la souplesse et la vivacité,
- Il renforce la masse musculaire,
- Il donne confiance en soi,
- Il exige la maîtrise de soi.

Le judo est un moteur de développement et permet l'apprentissage de valeurs éducatives, en respectant le code moral :

- La politesse : c'est le respect d'autrui.
- Le courage : c'est faire ce qui est juste.
- La sincérité : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée.
- L'honneur : c'est être fidèle à la parole donnée.
- La modestie : c'est parler de soi-même sans orgueil.
- Le respect : sans respect aucune confiance ne peut naître.
- Le contrôle de soi : c'est savoir se taire lorsque monte sa colère.
- L'amitié : c'est le plus pur des sentiments humains.

HORAIRES DES COURS :

Les séances se déroulent au complexe sportif de Crédin :

- Le mercredi de 10 H 30 à 12 H 00 : Pour tous (à partir de 5 ans)

Les séances ne sont pas assurées durant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les cours sont assurés par un professeur diplômé d'état, Monsieur Houari ALLOU.

Le club accorde à tous le droit de participer à 3 séances d'essai valable 1 mois à compter de la date du premier essai. A l'issue de ces séances, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club.

Possibilité de participer au cours le mardi soir à Noyal Pontivy

6/10 ans : 18h30 – 19h30 10/14 ans : 19h00 – 20h00 + 14 ans : 19h30 -21 h00

Reprise des cours le Mercredi 13 septembre 2023.

COTISATION ANNUELLE :

- Pour tous : 110 €

Les règlements sont à effectuer par chèque (à l'ordre du **Judo Club Crédin**), en espèces, coupons sport ANCV ou chèques vacances et donneront lieu à un reçu sur demande.

Une réduction « famille » de 8€ est accordée à partir de la deuxième inscription (10 € pour 2 inscrits, 20 € pour 3 Inscrits...).

Des facilités de paiement sont également possibles pour les personnes qui en feront la demande.

A noter que toute licence réglée ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION :

- Fiche de renseignements dûment complétée,
- Règlement intérieur signé,
- Autorisation parentale pour les enfants mineurs,
- Autorisation parentale à la pratique sportive ou certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition pour les compétiteurs,
- Règlement de la cotisation annuelle,

Tout dossier d'inscription doit être complet pour être validé par le club.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

A bientôt sur notre tatami !

FICHE DE RENSEIGNEMENTS SAISON 2023-2024

ADHERENT

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___

Sexe :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Email : _____

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT MINEUR

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Lien de parenté : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __ Email : _____

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Lien de parenté : _____

Nom et Prénom : _____

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Lien de parenté : _____

N° de sécurité sociale : _____

Cadre réservé à l'association

Date d'inscription : _____ Certificat médical (licenciés FFJDA)
Montant de la cotisation : _____ Autorisation parentale à la pratique sportive

Mode de règlement : Espèce
 Chèque

Encaissement n°1 le : ___ / ___ / ___

Encaissement n°2 le : ___ / ___ / ___

Encaissement n°3 le : ___ / ___ / ___

Encaissement n°4 le : ___ / ___ / ___

Coupons ANCV
 Chèques vacances

Reçu à délivrer : oui non

Couleur de la ceinture : _____

N° de Licence FFJDA : _____

Catégorie : _____

Assurance complémentaire : oui non

REGLEMENT INTERIEUR DU JUDO CLUB DE CREDIN

Chers parents, chers judokas,

Nous souhaitons conserver la qualité des cours de judo, et les valeurs de notre sport. Un comportement moral exemplaire est donc exigé lors des entraînements et des compétitions de toute nature. Le licencié doit respecter le club auquel il appartient, son entraîneur, son équipe, le sport qu'il pratique, son adversaire, le matériel et enfin lui-même.

- ✓ Pour un meilleur apprentissage, la concentration des enfants lors des entraînements est essentielle. Le premier engagement d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Des sanctions pourront être prises en cas de mauvais esprit et/ou un mauvais comportement, tant à l'entraînement qu'en compétition.
- ✓ Les parents s'engagent à respecter les horaires. En cas de retard exceptionnel, le judoka se fera discret et sera le bienvenu pour assister au cours.
- ✓ Le judo est un sport de contact. Les règles élémentaires de propreté et d'hygiène doivent être respectées (les cheveux longs doivent être attachés, les ongles doivent être coupés...).
- ✓ Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des horaires de cours.
- ✓ Le tatami étant réservé aux judokas, nous demandons aux parents et accompagnateurs de ne pas s'y installer (à l'exception du premier cours des plus jeunes si besoin). Le silence doit être respecté pendant les séances.
- ✓ Les bijoux représentent un danger, ils sont interdits sur le tatami (montre, boucles d'oreilles, piercing...).
- ✓ Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.
- ✓ L'obtention de la licence est subordonnée à la signature d'une autorisation parentale à la pratique sportive ou à la présentation d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition pour les licenciés FFJDA, ainsi qu'au règlement de la cotisation annuelle du club.
- ✓ Assurance :

Les licenciés à la FFJDA bénéficient de l'assurance « Responsabilité Civile ».

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire « accidents corporels ». Les informations sur cette assurance complémentaire vous sont transmises avec le dossier d'inscription.

- ✓ Licence et cotisation :
 - Le montant de la licence est fixé par la FFJDA chaque année.
 - Le montant de la cotisation du club est fixé chaque année par l'assemblée générale. Ce montant inclut les cotisations départementales et régionales versées chaque année au comité du Morbihan et à la ligue de Bretagne.

Date : _____

Signature du responsable précédé de la mention « Lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS

Je soussigné(e) [Nom et Prénom] _____, responsable légal de [Nom et Prénom] _____, autorise mon enfant à pratiquer le judo au sein du club de CREDIN pour la saison 2023-2024.

▶ Je reconnais qu'en accompagnant mon enfant au cours de judo ou activités du club, je m'assure de la présence du professeur ou d'un responsable, et dégage l'association de toute responsabilité en dehors des horaires définis par le club.

▶ J'autorise mon enfant à être transporté sur les lieux de compétition et de stages par les moyens mis en place par l'association (dirigeants, parents accompagnateurs.). *(Rayer la mention en cas de refus).*

▶ J'autorise le club à diffuser, pour des besoins de communication et de promotion, les images de mon enfant réalisées lors des animations et/ou compétitions, sous quelque forme que ce soit (Internet, réseau local, presse..). *(Rayer la mention en cas de refus).*

▶ J'autorise les dirigeants à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) conformément aux prescriptions du corps médical consulté, si les parents ou le tuteur légal ne peuvent se déplacer ou ne peuvent être contactés.
(Rayer la mention en cas de refus).

A défaut, il ou elle sera pris(e) en charge par les services d'urgence.

Date : _____ Signature du responsable précédé de la mention « Lu et approuvé » :

AUTORISATION PARENTALE A LA PRATIQUE SPORTIVE

Je soussigné(e) [Nom et Prénom] _____,

Demeurant _____,

Responsable légal de [Nom et Prénom] _____ Né(e) le _____,

Lui donne autorisation de participer aux activités sportives organisées par le Judo club de CREDIN pour la saison 2023-2024.

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions médicales ou hospitalières en cas d'urgence, y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Date : _____ Signature du responsable précédé de la mention « Lu et approuvé » :